



Sortie de procédure de sauvegarde

Cession de l'hôtel Garden Beach de Juan-les-Pins

Le Tribunal de Commerce de Paris a homologué le plan de sauvegarde de Groupe Partouche.

Le jugement rendu ce jour met fin à la procédure de sauvegarde engagée par la société le 30 septembre 2013.

Il fait suite à l'approbation unanime du plan de sauvegarde de Groupe Partouche par l'ensemble des comités de créanciers, plan dont les principales modalités ont été présentées dans le communiqué de la société en date du 31 mars 2014, et qui prévoit principalement :

- un étalement de l'échéancier de remboursement du crédit syndiqué sur plus de 8 ans, avec une échéance finale en décembre 2022 (dont le respect conditionne la non-résolution du plan) ;
- une marge réduite à 3,25 % dès décembre 2016, contre 3,50 % précédemment ;
- la suppression de nombreuses contraintes comme la limitation du volume d'investissements, le respect de ratios financiers et le mécanisme du reversement du cash-flow excédentaire ;
- une absence de toute obligation de cession d'actifs.

Groupe Partouche va désormais bénéficier pleinement de ce plan et procéder, avant la clôture d'exercice au 31 octobre, à un premier remboursement du crédit syndiqué pour 49,6 M€ (incluant 11,7 M€ issus du produit net de cession de l'hôtel Hilton).

La dette au titre du crédit syndiqué se trouvera ainsi réduite à hauteur de 195 M€.

Groupe Partouche cède l'hôtel Garden Beach de Juan-les-Pins pour 30 M€.

Après la cession de l'hôtel Hilton de Lyon, Groupe Partouche poursuit sa stratégie de désinvestissement ciblée notamment sur ses unités hôtelières non stratégiques.

Groupe Partouche a ainsi arrêté la vente de la société exploitant l'hôtel Garden Beach et de l'ensemble des volumes immobiliers du site de Juan, au groupe américain The Chetrit Group LLC, pour un prix total de 30 millions d'euros.

Groupe Partouche reste propriétaire de la société d'exploitation du casino, la SA Eden Beach Casino.

L'hôtel Garden Beach cédé a représenté dans les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 octobre 2013 un chiffre d'affaires consolidé de 7,7 M€ et a contribué positivement à l'EBITDA consolidé du groupe à hauteur de 1,5 M€.

Cette nouvelle opération porte à plus de 87 M€ le montant cumulé des cessions enregistrées sur les douze derniers mois.

Conformément au plan homologué ce jour, la société conservera en trésorerie 50 % du produit net de cession.

Le solde ira en remboursement anticipé du crédit syndiqué et ainsi la dette brute du groupe devrait se trouver réduite, avant la fin de l'année 2014, de 14,3 M€ supplémentaires.

Conforté par ces deux éléments positifs d'importance, Groupe Partouche se réjouit de pouvoir désormais se mobiliser pleinement, en toute sérénité, sur la relance de ses activités, tout en restant attentif à l'amélioration de sa structure financière et à la consolidation de sa rentabilité.

INFORMATIONS FINANCIERES

Groupe Partouche

Tél : 01.47.64.33.45 – Fax : 01.47.64.19.20
info-finance@partouche.com